

FICHE PRÉVENTION AUTO

Au volant, le téléphone peut tuer !



LE SAVIEZ-VOUS ?



Et pourtant 49 % des français avouent utiliser leur téléphone au volant.

- Téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident, l'attention du conducteur étant détournée de la route, même avec utilisation d'un kit main libre.
- Lire un message en conduisant multiplie par 23 le risque d'accident.
- Pour lire un sms, nécessité de quitter la route des yeux pendant 5 secondes en moyenne, soit 70 m parcourus à 50 km/h, soit 150 m parcourus à 130 km/h.
- Près d'un accident corporel sur 10 est lié à l'usage du téléphone au volant.

Source : securite-routiere.gouv.fr

Le smartphone

est le seul dispositif qui cumule les **quatre sources de distraction** qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur :

- **auditive** (l'attention est détournée par ce que l'on entend),
- **visuelle** (l'attention est détournée par ce que l'on voit),
- **physique** (l'attention est détournée par ce que l'on fait),
- **cognitive** (l'attention est détournée par des pensées).

Impacts sur la conduite des conducteurs en conversation au téléphone :

- ✓ **30 %** des informations sur le parcours routier ne sont pas perçues,
- ✓ **+ 33 %** du temps de réaction en cas de danger, ce qui ne permet plus forcément d'anticiper et éviter l'accident,
- ✓ **+ 20 %** de variations de trajectoire, ce qui tend à sortir de la voie de circulation.

(Source : securite-routiere.gouv.fr)

Globalement, les temps de réactions du conducteur sont beaucoup plus lents et l'attention aux autres très réduite en cas d'utilisation d'un smartphone, ce qui constitue des facteurs de risques d'accident importants.



L'activité professionnelle

Notre hyper connectivité à titre personnelle peut nous inciter à utiliser nos outils connectés même au volant... cependant conduire avec un téléphone à la main ou en portant des écouteurs ou oreillettes entraîne des sanctions.

SANCTIONS : CONTRAVENTION DE CLASSE 4 AVEC – 3 POINTS ET AMENDE DE 135 €

Comment lutter

« Si je conduis, je déconnecte »

« Si tu conduis, je raccroche »

- Indiquer l'interdiction de l'utilisation dans la charte de conduite des véhicules professionnels.
- Mettre des stickers « au volant, téléphone interdit » dans tous les véhicules (même de fonction).
- Donner l'exemple en refusant d'appeler et de solliciter les collaborateurs lorsqu'ils sont sur la route...

**Soyez acteur de votre sécurité
et de celles des autres.**

 **Groupama**
Toujours là pour moi

**vivons
prévention**

Groupama Loire Bretagne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire - Siège social : 23 boulevard Solférino - CS 51209 - 35012 Rennes Cedex - 383 844 693 RCS Rennes. Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest-CS 924590 - 75436 - Paris cedex 09
Document et visuels non contractuels - Photos : Scharfsinn, Kaspars Grinvalds, Ground Picture/Shutterstock - PAO SP3.
Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé "imprim'Vert" ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



EN SAVOIR PLUS

Contactez votre conseiller Groupama pour bénéficier des solutions adaptées à votre activité.
Rendez-vous sur : **www.groupama.fr**